



## **Lettre de recommandation de Mgr Jean-Yves Nahmias, évêque de Meaux, concernant les règles de comportement dans les relations avec les mineurs, et repères de prévention et de lutte contre les actes de pédophilie.**

**Adressée à tous les fidèles du diocèse de Meaux,  
aux prêtres et aux diacres,  
aux acteurs de la pastorale des jeunes, de l'enfance et des mouvements.**

*« Chaque adulte, parent ou professionnel de l'enfance, à son niveau de responsabilité, doit faire l'effort de se donner et de transmettre des repères éducatifs plus solides, de développer le respect dû aux enfants, de fixer des règles de prudence. La réflexion au sein de groupes de parents, la formation continue des catéchistes et des éducateurs, la formation initiale des séminaristes, des rencontres avec des pédopsychiatres peuvent y contribuer. L'enjeu est de préserver la dignité et l'intégrité des enfants, et, au-delà, de permettre à chacun une meilleure croissance humaine et spirituelle. »<sup>1</sup>*

Les règles de vigilance et de prudence évoquées ci-dessous visent à éviter toute atteinte aux enfants et jeunes mineurs, ainsi que les fausses accusations qui pourraient survenir. Nul ne peut s'y soustraire. Elles concernent les personnes en contact avec les jeunes et particulièrement toutes les personnes impliquées dans la Pastorale de l'Enfance et de la Jeunesse du Diocèse de Meaux. Le rappel de ces repères ne devrait pas être nécessaire, mais tant l'affaiblissement des repères que l'évolution des mentalités le justifient.

### **Avant toute activité**

*« Les éducateurs et généralement tous les acteurs en Pastorale de l'Enfance et de la Jeunesse, y compris les prêtres, ont à s'interroger sur leurs motivations, leurs attitudes et leurs limites dans leurs rapports avec les enfants et les jeunes »<sup>2</sup> dès lors qu'ils s'investissent dans l'annonce de l'Évangile auprès des enfants et des jeunes. La prudence voudra que les acteurs soient « cooptés / recommandés » par d'autres personnes de la paroisse ou mouvements avant toute activité auprès des enfants, des jeunes et personnes vulnérables. On prendra soin de vérifier également leur réputation et leur bonne moralité. Il sera sage que l'EAP et le curé soient informés des personnes impliquées localement. Le curé veillera à ce qu'il y ait un entretien préalable fait par lui-même ou une personne missionnée par lui. Il veillera à ce que la personne rende compte de cette mission.*

Les prêtres prendront soin de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ce document pour les acteurs pastoraux qui collaborent avec eux, mais aussi d'adopter pour eux-mêmes de bonnes attitudes. Une lettre de Mgr Jean Yves Nahmias leur sera à cet effet spécifiquement adressée.

<sup>1</sup> Cf. <http://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/comment-agir/prevenir/des-educateurs-responsables/>

<sup>2</sup> Lutter contre la pédophilie, Conférence des Evêques de France, p. 10. Voir à ce propos les pages 10-13

## 1. Comportements souhaités

La personne, qui est en relation avec des mineurs et/ou avec des adultes vulnérables est tenue :

- ❖ de garder la maîtrise de son affectivité et une juste distance en toutes circonstances.
- ❖ de les traiter avec respect et de les reconnaître comme personnes, avec leurs besoins et leurs droits propres, d'être attentifs à leurs idées et à leurs réflexions, de les associer activement aux décisions qui les concernent ;
- ❖ d'être en relation avec eux sur une base de confiance et d'estime mutuelles,
- ❖ de leur offrir un appui exempt de tout esprit possessif ;
- ❖ de veiller à ce que soient respectés leurs droits ;
- ❖ de favoriser une culture d'ouverture leur permettant d'exprimer leurs questionnements et leurs problèmes ;
- ❖ de leur faire prendre conscience de ce qui est acceptable et ne l'est pas, tant dans les relations avec les autres enfants et les jeunes que dans la fréquentation des adultes ;
- ❖ d'éviter des situations délicates qui peuvent mener à des insinuations ou à des accusations ;
- ❖ d'avoir conscience que certains comportements en apparence anodins (comme serrer un enfant, un jeune dans ses bras), peuvent être interprétés différemment par le jeune, l'enfant ou la personne concernée, ou des tiers ;
- ❖ d'éviter des situations où l'on s'isole avec des enfants ou des jeunes, ou des activités sans témoins.
- ❖ D'interdire aux enfants ou aux jeunes toute possibilité d'accès, à partir des locaux paroissiaux, aux appartements des personnes habitant dans l'immeuble.

## 2. Exemples de comportements interdits

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres comportements, non repris ici, pourraient donc s'avérer également répréhensibles. Ce qui est prioritaire, c'est d'avoir un comportement respectueux comme décrit ci-dessus. Ordinairement, les prêtres et les acteurs en pastorale jeune éviteront tout comportement permettant une lecture ambiguë de leurs gestes, paroles et attitudes. Ainsi, lors des séances de catéchisme, d'aumônerie, ou autres activités pastorales, ils garderont une « saine distance » et une contenance dans leur comportement.

- ❖ Rencontrer des mineurs/personnes vulnérables seul à seul dans un endroit isolé ou dans un espace dont la porte n'est pas vitrée ou dont la porte ne peut pas rester ouverte, ou dans un local où il y a un lit ;
  - > les prêtres seront attentifs lors des confessions de mineurs à être toujours en vue d'un adulte ou dans une salle dont la porte restera ouverte ; pour le geste d'absolution, le prêtre évitera de poser sa main sur la tête de l'enfant ou d'avoir un contact trop proche ;
  - > pour les covoiturages liés aux activités d'une salle à l'église par exemple, les adultes seront vigilants à ne pas être habituellement seuls, ou pour une courte durée durant les déplacements ;
- ❖ Tenir des conversations à orientation sexuelle - aussi par les moyens de communication électroniques - avec des mineurs/personnes vulnérables, en dehors des cadres officiels d'éducation sexuelle. Il est tout aussi interdit de s'entretenir avec les mineurs/personnes vulnérables de ses propres expériences ou de son histoire sexuelle ;

**Mission et constitution de l'équipe d'accueil, d'écoute et de prévention  
pour les victimes d'actes de pédophilie commis par  
des acteurs pastoraux du diocèse de Meaux.**

**Mission**

**Face aux souffrances des victimes d'abus sexuels commis par des acteurs pastoraux (prêtres, diacres, laïcs) il est de notre responsabilité de prévenir, d'écouter et de conseiller. Telle est la mission confiée à la cellule d'écoute-conseil nommée par Monseigneur Jean Yves NAHMIAS.**

**Constitution**

**Monsieur l'abbé Alain Le Saux** -vicaire épiscopal du vicariat ouest  
**Mme Anne BAUDUCEAU** de Champs sur Marne - Médecin et Coordinatrice de la cellule  
**Mme Catherine BONDU-THIANT** de Fontainebleau - avocate  
**Mme Béatrice DOP** de Meaux – adjointe en pastorale scolaire  
**Mr Michel BEGNY** de Saâcy-sur-Marne - Psychothérapeute

Pour joindre la cellule une seule adresse mail :

**[ecoute-conseil@catho77.fr](mailto:ecoute-conseil@catho77.fr)**

# Agenda de présentation de la cellule aux acteurs pastoraux

## Rencontre avec les prêtres en lien avec des jeunes Mercredi 10 janvier 2018, à Grisy-Suisnes

- 9h00 : Accueil
- 9h15 : Laudes
- 9h30 : Introduction par Monseigneur Jean-Yves Nahmias
- 9h45 : Présentation du document et présentation des membres de la Cellule
- 10h00 : Intervention du P. Emmanuel Petit sur les éléments canoniques de la confession, le for interne et le for externe, suivie de questions de l'assemblée
- 10h30 : Travail en groupe
- 11h30 : Débat
- 12h15 : Messe
- 13h00 : Plateau repas

## Rencontre avec les acteurs de la pastorale des jeunes et de l'aumônerie

### Samedi 27 janvier 2018 à Grisy-Suisnes

- 9h15 : Accueil
- 9h30 : Prière
- 9h45 : Introduction par Monseigneur Jean-Yves Nahmias
- 10h00 : Présentation du document et présentation des membres de la Cellule
- 10h15 : Travail en groupe
- 11h15 : Débat
- 12h00 : Apéritif

## Rencontre avec les diacres

### Samedi 3 février à Melun, 49 rue du Général de Gaulle

- 9h15 : Accueil
- 9h30 : Prière
- 9h45 : Introduction par Monseigneur Jean-Yves Nahmias
- 10h00 : Présentation du document et présentation des membres de la Cellule
- 10h15 : Travail en groupe
- 11h15 : Débat
- 12h00 : Apéritif